



Figeac, le 30 septembre 2011

Objet : "parents correspondants de classe"

Chers parents,

En accord avec le Chef d'établissement, nous souhaitons renouveler la mise en place des "parents correspondants de classe".

Le "parent correspondant de classe" n'est pas un délégué qui contrôle et revendique mais un médiateur qui crée un climat de confiance, favorise la communication et instaure des liens entre l'ensemble des parents et l'équipe éducative.

Ses principales fonctions sont de :

- ✓ représenter l'ensemble des familles lors des conseils de classe,
- ✓ créer des liens entre les parents et l'équipe éducative,
- ✓ être à la disposition de toutes les familles de la classe.

Avant le conseil de classe, il est à l'écoute des familles pour faire remonter des observations.

Pendant le conseil de classe, il a un rôle consultatif et est attentif.

Après le conseil de classe, il rédige un compte rendu global sur l'ambiance et le niveau de la classe. Ce compte rendu, après visa du chef d'établissement, est transmis aux parents avec le bulletin de notes.

Pour se présenter comme "parents correspondants", il faut impérativement s'être acquitté de la cotisation annuelle APEL (20 €) et être présent lors de l'Assemblée Générale, fixée au **jeudi 13 octobre 2011**.

En effet, lors de cette rencontre, le rôle du parent correspondant sera commenté avec plus de détails et des questions pourront être posées.

Bien cordialement,

Frédérique REY
Présidente APEL

François DEMPTOS
Chef d'établissement